

Prêt initiative jeune

INITIATIVE HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Initiative Hauts-de-France aide les jeunes dans la création d'entreprise grâce au prêt initiative jeune qui est une bonification du prêt d'honneur comportant des dispositions spécifiques au public jeune (différé de remboursement, sans condition d'apport personnel).

Le dispositif vise à :

- renforcer les moyens des jeunes entrepreneurs ayant des projets impactant le territoire,
- co-doter le prêt d'honneur local pour une intervention plus massive,
- favoriser la bancarisation des entreprises.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif concerne les jeunes de moins de 30 ans développant un projet ayant une plus-value territoriale.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Montant moyen de la co-dotation : 7,5 K€ (montant maxi de 50 K€)

Déblocage sur présentation des justificatifs des ressources prévues au plan de financement

Pour quelle durée ?

Différé de 6 à 12 mois

Remboursement de 36 à 60 mois maximum (différé inclus) calé sur la durée du prêt local

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes sont à faire à Initiative Hauts-de-France.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Jeune

Organisme

INITIATIVE HAUTS-DE-FRANCE

- 235 Boulevard Paul Painlevé
2ème étage
Bureau 202
Maison de l'Economie Sociale et Solidaire.
59000 LILLE
Téléphone : 03 20 74 50 75